



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00096** du 17 JUIN 2024
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Domicilié (e) 132 Avenue de Stalingrad
 94815 Villejuif

En vue de la réalisation : Dans le cadre de ses activités d'opérateur de structures de radiocommunications , TOTEM France envisage, pour Orange, la modification des équipements techniques installés sur la toiture du bâtiment sis au 117, rue Gambetta, Villeneuve-Saint-Georges (94190).

Le projet consiste à remplacer les trois antennes existantes, actuellement intégrées dans un caisson cylindrique de 0.92m de diamètre, par un nouveau tube de 0.58m de diamètre, incorporant trois nouvelles antennes.

La hauteur sommitale des équipements passera de 11.10m à 12.10m par rapport au sol. Des modules radios seront installés sur le mât antenneaire, sous la plate-forme de travail.

Sur un terrain sis 117 rue Gambetta
Cadastré AK184

Villeneuve-Saint-Georges, le 17 JUIN 2024

Le Maire

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant
fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00096**
du a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,